

6. Développement Économique – ZAE POLEN 2 : Modification dossier réalisation – Approbation.

Délibération 2022-10-10-054

Rapport

Rapporteur	M. BONHOMME
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	61
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	71

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Patrice BONHOMME, Vice-Président en charge du développement économique, qui rappelle que l'aménagement de la ZAC POLEN 2 était programmée à l'origine en 3 tranches. A ce jour, la 1^{ère} tranche est réalisée et en cours de commercialisation.

Suite à la réservation de 7 hectares sur les 2 futures tranches par la foncière ARGAN, des adaptations au Programme des Equipements Publics (PEP) compris dans le dossier de réalisation sont nécessaires. En effet, l'importante emprise foncière dédiée à ARGAN impacte le PEP dans la mesure où le linéaire de voirie est réduit et le tracé légèrement modifié.

Toutefois, les modifications sont sans incidence sur le programme des ouvrages et équipements d'infrastructure à réaliser. Le foncier réservé à Argan, d'une surface très importante, accentue la dynamique d'aménagement de la ZAE Polen 2, permettant de réaliser simultanément en une seule tranche, les ex tranches 2 et 3.

Outre la nécessité de viabiliser le lot réservé à Argan, l'enjeu est de répondre à la forte demande des entreprises locales de développement de petites parcelles, comprises entre 2 000 et 3 000 m².

Il est donc proposé de modifier le dossier de réalisation de la ZAC POLEN 2, qui comprend le PEP, afin de tenir compte des évolutions apportées.

Vu l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 7 novembre 2016 de la CCPNOR adoptant le dossier de réalisation de la ZAC POLEN 2,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 portant dissolution de la CCPNOR et création de la CCICV,

Vu le plan masse matérialisant le nouveau Programme des Equipements Publics de la ZAC POLEN 2 (Cf PJ 3),

Délibération

Après avoir pris connaissance du rapport du Vice-Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du dossier de réalisation de la ZAC POLEN 2, qui comprend le nouveau Programme des Equipements Publics de la ZAC POLEN 2.

Nombre de votants	71
Votes pour	69
Votes contre	0
Abstention	2 (Mme DOUILLET + pouvoir de M. GUEVILLE)

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Le secrétaire de séance



Eric HERBET



Christian POISSANT